

ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1970 AIDES SE MOBILISE CONTRE LES POLITIQUES DES DROGUES REPRESSIVES

Le 31 décembre 2021 a été marqué par le triste anniversaire de la loi relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses, dite « loi de 1970 ». Cette loi considère, depuis un demi-siècle, les usagers-ères de drogues comme des délinquants-es. Un cadre législatif qui, loin d'être efficace, fragilise les personnes consommatrices de drogues en les éloignant des soins. Alors qu'aujourd'hui encore 2 % des nouvelles découvertes de séropositivité font suite à une transmission du virus liée à un usage de drogues, AIDES se mobilise ce mois de janvier pour faire changer la loi. Nous demandons à ce qu'enfin, la réduction des risques soit au cœur des politiques des drogues.

DES POLITIQUES DES DROGUES INEFFICACES ET DANGEREUSES

Depuis 50 ans, la loi de 1970 régit en France les politiques des drogues. Un demi-siècle donc que les mesures répressives à l'encontre des usagers-ères fleurissent, sans pour autant que la consommation ou le trafic de drogues ne diminue. Les français restent aujourd'hui parmi les plus grands consommateurs-rices de cannabis en Europe, les troisièmes concernant la cocaïne. En outre, la France est toujours une zone de transit privilégiée pour les substances illicites¹.

« Au-delà de l'inefficacité flagrante de ces politiques, celles-ci s'avèrent dangereuses pour les consommateurs-rices, toujours plus réprimés-es, stigmatisés-es, et cela freine l'accès aux dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soutien. » explique Aurélien Beaucamp, Président de l'association AIDES.



En 2020, la mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiant ne fait que renforcer ce principe de « tout répression », éloignant encore un peu davantage les consommateurs-rices de la réduction des risques : **isoler les consommateurs-rices, les pousser à se cacher, c'est les mettre en danger.**

ACCOMPAGNER PLUTÔT QUE REPRIMER

Dès le début de l'épidémie de sida, les personnes usagères de drogues ont été particulièrement exposées au virus et la maladie : la transmission par le sang *via* le matériel d'injection ou de sniff, était fréquente. Comme les personnes migrantes ou homosexuelles, les usagers-ères, déjà largement stigmatisés-es, ont été encore davantage discriminés-es, exclus-es des soins, et ont payé un lourd tribut à l'épidémie. Ainsi, AIDES accueille et accompagne les personnes usagères de drogues dans un principe de non-jugement et de réduction des risques depuis sa création en 1984.

Aujourd'hui encore, 2 % des nouvelles découvertes de séropositivité sont liées à une transmission du virus due à un usage de drogues et la prévalence de l'hépatite C chronique est d'environ 30 % chez les usagers-ères de

¹ [Synthèse du rapport de l'OFDT : Drogues et addictions, données essentielles – Edition 2019](#)

drogues injectables. Face à ces chiffres les militants-es de AIDES agissent quotidiennement dans les 29 Caarud² gérés par l'association. Loin des logiques prohibitives inefficaces, l'accompagnement des personnes usagères de drogues passe notamment par la distribution de matériel d'injection (seringues) ou de sniff (« roule ta paille ») à usage unique, la mise en place de distributeurs de matériel, ou l'Accompagnement et Education aux risques liés à l'injection (Aerli).

En 2019, l'action de AIDES avec les usagers-ères de drogues, c'est :



29

Caarud (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers-ères de Drogues gérés par AIDES



Près de **DEUX MILLIONS**
De seringues à usage unique distribuées



4 870

Tests de dépistages VIH effectués auprès de personnes usagères de drogues



5,1 %

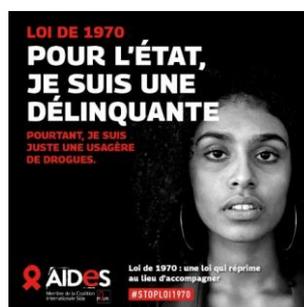
Des personnes testées dépistées positives à une hépatite C et accompagnées vers le soin

Malgré ces actions, le cadre législatif répressif et les stigmatisations que celui-ci favorise isolent encore trop les usagers-ères : « *En 2019, 35 % des actions de AIDES étaient à destination des personnes consommatrices de produits psychoactifs. Un chiffre qui montre que l'Etat a complètement désinvesti le champ de la prévention et de l'accompagnement de ces publics à la faveur du tout répressif. Lorsque l'on voit que plus de trois quart du budget dédié à la lutte contre les drogues est destiné à une répression inefficace on ne peut qu'être scandalisé* » s'indigne Aurélien Beaucamp, Président de l'association AIDES.

UNE CAMPAGNE POUR CHANGER LA LOI

Pour dire STOP à la loi de 1970 qui stigmatise, isole et met en danger les usagers-ères de drogues, AIDES dévoile ce 5 janvier 2020 une campagne de communication pour informer et alerter sur les effets néfastes de cette loi.

Avec deux visuels forts, l'association rappelle que derrière l'étiquette « drogué-e », il y a des personnes, des identités propres que la politique actuelle nie et met en danger.



Ces visuels seront accompagnés durant tout le mois de janvier de vignettes informatives sur les effets de la loi de 1970, diffusées massivement sur les réseaux sociaux. Le #STOPLOI1970 inondera les réseaux pour qu'enfin, ce cadre répressif soit remis en question.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES VISUELS DE LA CAMPAGNE SUR :

<https://www.aides.org/campagne/stop-loi-1970>

CREDITS CAMPAGNE :

Annonceur : AIDES
Agence : Agence Faubourg
Responsable annonceur : Elodie Lambourde
Responsable agence : Alban Fischer
Directrice de la création : Margot Kabansky

² Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers-ères de Drogues

Concepteur-rédacteur : Juliette Eskenazi
Directrice Artistique : Roxane David
Directeur Technique : Romain Moricconi
Photos : Benjamin Boccas

A PROPOS DE AIDES

Créée en 1984, AIDES est la première association de lutte contre le sida et les hépatites en France et en Europe. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée "don en confiance" par le Comité de la Charte.

AIDES agit depuis 30 ans avec et auprès des populations les plus vulnérables au VIH/sida et aux hépatites pour réduire les nouvelles contaminations et accompagner les personnes touchées vers le soin et dans la défense de leurs droits. Plus globalement, l'association joue un rôle majeur dans l'amélioration de la prise en compte des malades dans le système de santé en France, l'évolution des droits des personnes vulnérables et la lutte contre les discriminations.

Ses principes : respect, indépendance, confidentialité et non-jugement.

CONTACT PRESSE

Adèle Simon
asimon@aides.org – 06.98.68.01.68



Retrouvez-nous sur le site Internet de AIDES : www.aides.org